



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Séance du samedi 14 mai 2022

Monsieur Le Maire accueille les membres du Conseil Communal Consultatif et les remercie de participer à ce nouveau temps d'échanges participatif.

Est présenté l'ordre du jour co-construit de la réunion, qui se déroule en 2 temps :

- l'examen des 3 sujets inscrits à l'ordre du jour par les membres du CCC
- la présentation du budget 2022 par Madame LE ROY, Adjointe aux Finances et aux Sports, remerciée par avance pour son intervention.

Préalablement, un tour de table est proposé pour une présentation de chaque membre, ce qui permettra également d'accueillir les 5 nouveaux membres du « Collège Habitants », ainsi que les deux jeunes représentants du collège Yvonne Abbas :

Monsieur Le Maire expose en quelques mots l'origine et le rôle du Conseil Communal Consultatif.

La Ville de La Madeleine est la deuxième commune la plus dense de la Métropole derrière Lannoy avec des lignes de fracture urbaines marquées, notamment par la rue du Général de Gaulle et le Grand Boulevard.

Par l'instauration de ce Conseil Communal Consultatif, les élus ont souhaité que soit représenté l'ensemble de la ville dans une seule et même instance. Monsieur le Maire rappelle « qu'il n'y a pas de petits sujets » qui n'aient pas leur place au CCC, et que les membres du CCC jouent un rôle essentiel dans la construction de l'ordre du jour de cette instance.

Chaque membre du « Collège Habitants » s'engage pour un « mandat » de 3 ans.

S'il est rappelé que le Conseil Municipal est l'organe délibérant qui vote les décisions de la collectivité, celui-ci se nourrit aussi des échanges du CCC.

Sont abordés par Monsieur Le Maire, les 2 sujets inscrits à l'ordre du jour par Monsieur LAVIEVILLE, représentant de l'ACOLJAQ.

1) Sécurité routière aux abords de la crèche municipale de la rue Gambetta

Lors de ses déplacements, Monsieur LAVIEVILLE a constaté qu'un seul panneau de signalisation du passage piétons est présent rue Gambetta devant la crèche dans le sens rue du Général de Gaulle vers la rue Pompidou. Ceci n'incite pas suffisamment selon lui les automobilistes en provenance de la rue Pompidou à modérer leur vitesse.

Monsieur Le Maire précise que, bien que cette problématique relève de la compétence de la Métropole Européenne de Lille, la Ville ne s'enferme pas dans des considérations de compétences, et dialogue en permanence avec la MEL. La Ville, consciente des problèmes de sécurité aux abords de la crèche, a déjà porté cette problématique à la connaissance de la MEL et demandé qu'y soit renforcée la sécurité.

Suite à cette demande, des travaux sont planifiés en mai/juin, afin de diminuer la vitesse des automobilistes et d'assurer une traversée piétonne sécurisée. Un plateau surélevé sera créé devant la crèche avec la mise en place d'une double signalisation verticale des 2 côtés, alors même que la réglementation ne l'impose pas.

Monsieur LAVIEVILLE s'interroge sur la possibilité d'installer des panneaux clignotants comme c'est le cas rue du Général de Gaulle. Monsieur le Maire explique la présence de ce type de signalisation rue du Général de Gaulle par le fait qu'il ne puisse pas y être envisagé l'aménagement d'un plateau surélevé, s'agissant d'une voie de transit.

2) Installation de bancs face au Millénaire

Monsieur LAVIEVILLE souhaiterait que soient installés des bancs devant le Millénaire, afin de rendre plus agréable l'attente des parents dont les enfants fréquentent les activités du Centre de Culture et d'Animation.

Si Monsieur Le Maire entend cette demande, il explique que l'installation de bancs dans des espaces publics ouverts peut engendrer des problématiques liées à des occupations abusives (squats, nuisances en tous genres, y compris sonores...), et ce au détriment de la qualité de vie des riverains. Il est même arrivé à des habitants de demander le retrait de ce type de mobilier, alors qu'ils avaient sollicité leur installation.

A titre de comparaison, Monsieur Le Maire évoque le sujet des caniparcs au nombre de 3 sur le territoire (Botanique, à proximité de la piscine, et rue du parc près de la salle des Gantois).

Ces installations connaissent une forte fréquentation, résultat d'une « surpopulation canine » provoquée par les confinements successifs et d'une fréquentation par des propriétaires de chien venant parfois de communes limitrophes.

Ce « succès » n'est pas sans conséquences pour les riverains qui subissent régulièrement des nuisances sonores (abolements,...), constat qui a amené la Ville à mettre en place un horaire de fermeture des équipements à l'origine des nuisances pré-citées.

3) Accueil des familles ukrainiennes à La Madeleine

Madame LAPEYRE, Présidente de l'association La Volière, a souhaité qu'un point soit fait sur les familles accueillies à La Madeleine, et notamment sur celles avec de jeunes enfants âgés

de 0 à 3 ans. Elle souhaiterait en effet mobiliser son association pour un accueil de ces familles, par exemple le samedi matin.

Monsieur Le Maire la remercie pour cette initiative.

Il explique que la Préfecture a sollicité le recensement des offres privées d'hébergements, en émettant le souhait à posteriori d'éviter la mobilisation de logement d'hébergement privé, sauf en cas de contact direct avec des familles. En effet, l'accueil des familles ukrainiennes est susceptible de s'étaler dans le temps, nul n'ayant connaissance de l'évolution de la Guerre en Ukraine.

Par ailleurs, à la demande de la Préfecture, les communes ont été invitées à ne pas « surmobiliser » le parc de logements sociaux pour l'accueil des familles ukrainiennes sur le territoire de la MEL, identifié comme un territoire en zone tendue. A La Madeleine, en dépit de 30 % de logements sociaux prévus dans chaque nouveau programme immobilier, le nombre de demandes de logement social en attente émanant de résidents madeleinois s'élève à près de 800.

Pour autant, La Ville s'est mobilisée dès le début du conflit ukrainien, notamment par la mise à disposition de 2 logements d'hébergement d'urgence. Aujourd'hui, une petite quarantaine d'ukrainiens est accueillie à La Madeleine.

Chaque mercredi un temps d'accueil est proposé aux familles ukrainiennes à l'espace Dufour de 9h30 à 11h00. L'objectif de cette permanence est de briser la solitude des familles, mais aussi de pouvoir leur transmettre des informations nécessaires à l'amélioration de leur quotidien.

A ce jour, aucune famille avec de très jeunes enfants n'est recensée. Des enfants un peu plus âgés sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, ainsi qu'au collège Yvonne Abbas (Madame REMY, Principale du collège, précise que l'établissement accueille environ 10 ukrainiens).

La Ville a aussi mobilisé les dispositifs d'aides du Centre Communal d'Action Sociale en faveur des réfugiés.

Monsieur le Maire évoque les 3 temps qui ont jusqu'à présent marqué l'accueil des réfugiés ukrainiens :

1^{er} temps : celui de la « mise à l'abri »,

2nd temps : celui des formalités administratives parfois complexes,

3^{ème} temps : celui de l'intégration (accès à l'emploi, aux transports publics...)

Le CCAS passera très prochainement une convention avec ILEVIA, afin que les réfugiés ukrainiens puissent bénéficier de la gratuité des transports de la MEL : prise en charge par la MEL de 87 % du coût de l'abonnement mensuel, et prise en charge par le CCAS du solde restant.

Par ailleurs, les collectes se poursuivent. Dans ce cadre, la Ville s'est associée à d'autres communes (Marquette, Saint André, Wambrechies) pour mutualiser les collectes et leur acheminement vers la Pologne.

La Ville a également délibéré, afin que les anciens équipements de la Police Municipale (gilets pare balle) puissent être acheminés par le biais d'une association vers l'Ukraine pour concourir à la protection des populations civiles.

4) Présentation du budget 2022 (par Madame LE ROY, Adjointe aux Finances)

Les orientations budgétaires ont été votées en Conseil Municipal du mois de février. Le budget 2022 a été voté lors du Conseil Municipal du mois d'avril.

Présentation des orientations budgétaires par thématique

« Renforcer la solidarité »

- attribution du chèque énergie pour les Madeleinois déjà bénéficiaires en 2021 et pour les agents municipaux éligibles,
- mise en place d'achats groupés d'énergie pour les Madeleinois,
- centre de vaccination communal mis en place début 2022,
- vigilance maintenue vis-à-vis des publics les plus fragiles,
- application des règles du futur PLH 3 de la MEL pour une mixité sociale du parc de logement madeleinois.

Poursuite du « Carré Magique Ecologique »

- étude de la maîtrise d'œuvre sur le projet de la Zone d'activités solidaires (ZAS),
- Commission Extra-Municipale sur le projet de ferme urbaine au niveau du Parc du SILILAM,
- déploiement des panneaux photovoltaïques au niveau des bâtiments municipaux (SOLAMAD).

Après l'équipement du stade Carpentier et de l'école Victor Hugo, seront équipés le complexe sportif Claude DHINNIN, les services techniques et l'école Anne Frank.

- Poursuite du schéma de verdissement : végétalisation des cours d'écoles, plantations d'arbres, plantation de la forêt Boniface, derrière la Médiathèque, rue Edouard Lalo.

Madame MASSIET indique que les élèves des écoles Kléber et Rostand ont participé à la plantation d'arbres. A la rentrée, de nouvelles plantations seront envisagées. Les collégiens ont également participé au projet porté par la médiathèque avec le photographe Charles DELCOURT sur le thème de la nature en Ville (reportage sur les points de nature dans la ville, découverte très appréciée des ruches de l'Hôtel de Ville...).

« Carré Magique Culturel »

- développement de la programmation culturelle de la Chaufferie Huet. Madame MASSIET souligne une programmation éclectique, familiale et populaire, qui connaît un franc succès (spectacles gratuits)
- élargissement de l'offre d'enseignement artistique au Conservatoire à Rayonnement Communal (ex achat de nouveaux instruments).

« Proposer des animations festives, familiales et populaires »

- de nombreuses animations viendront composer la programmation de 2022 (Lille 3000/ Utopia, évènement autour de la fête des mères, fête « Ma Deûle et moi », la semaine bleue....)

- la guinguette sera de retour en juin. La Ville portera une attention toute particulière à cette nouvelle édition.

Madame COLLIN suggère l'installation de cette guinguette sur le parc du SILILAM. Madame MASSIET précise qu'une guinguette évoque plutôt une animation implantée au bord de l'eau.

- des diffusions de matchs et de films seront également programmées.

Maxime demande si les écrans géants vont rester installés, ce qui n'est pas envisageable, en particulier pour une raison de coût.

- reconduction des animations municipales traditionnelles (forum des associations, spectacle du 13 juillet)

« Entretien et développer l'offre sportive »

- rénovation des terrains de pétanque et réparation de la fosse de réception au complexe DHINNIN.

- étude de travaux d'acoustique au centre de tir, en vue d'améliorer la cohabitation de ce club tout en renforçant la tranquillité des riverains.

Madame LE ROY précise par ailleurs que le complexe sportif Claude DHINNIN pourrait être centre d'entraînement de la délégation chinoise pour les JO de 2024, actuellement en repérage des lieux.

- mise en place de « cross aquatique » à la piscine tous les vendredis à partir du mois de septembre.

« Attention soutenue à l'enfance, à la jeunesse et aux aînés »

- travaux à la halte-garderie « la ruche »,

- accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales,

- création d'une aire de jeux inclusive dans le cadre du budget participatif.

Le budget participatif 2022 (1 € par habitant) va d'ailleurs être bientôt lancé (pour rappel, les 2 projets retenus en 2021 : la création d'une aire de jeux inclusive au niveau du parc Boniface, et la création d'un îlot de verdure à l'espace Simone Veil).

- montée en puissance d'un nouvel espace « sport et médiation jeunesse » dédié aux 13/35 ans,

- dispositif argent de poche pour les 16/17 ans,

- réflexion sur un dispositif luttant contre l'isolement des personnes âgées.

« Maintien de la mobilisation municipale en matière de sécurité et de protection des biens et personnes »

- aides financières pour les dispositifs de sécurité à domicile, et pour les commerces,
- déploiement de la vidéo surveillance,
- dotation de pistolets semi-automatiques et à impulsion électrique pour la Police Municipale.
- renouvellement de l'expérimentation d'une brigade pluricommunale de surveillance et de tranquillité nocturnes.

« Enrichir et entretenir le cadre de vie et le patrimoine madeleinois »

- développement de l'art urbain dans la ville,
- passage en leds des points d'éclairage public,
- renouvellement de l'opération « don d'arbres »,
- participation à la rénovation de la tour de séchage de la caserne des pompiers,
- rénovation thermique des bâtiments municipaux.

Les membres du CCC demandent où en est l'avancée du projet « cœur de Ville ».

Des études techniques budgétaires sont actuellement menées par des bureaux d'étude sur la base du projet retenu afin de déterminer la mise en œuvre de celui-ci (cf. Magdeleine de Mai) : financement de ces études fixé à 60 000 euros, montant inscrit au budget 2022.

« Accélérer la Transition Ecologique »

- installation de poubelles bi-compartmentées aux abords et dans les écoles élémentaires,
- opération zéro déchets,
- nouveau site d'accueil de compostage collectif (Saint Vital),
- poursuite des différentes primes municipales aux particuliers en faveur du développement durable,
- nouveaux véhicules municipaux moins émetteurs de particules fines,
- application du concept d'« ARCOLOGIE » aux projets de constructions soumis à la Ville.

Madame COLLIN demande ce que recouvre ce concept. Les éléments de réponse lui sont apportés, via une délibération cadre votée le 30 juin 2021, l'ARCOLOGIE » associant écologie et architecture. La Ville accompagne les porteurs de projets afin qu'ils y intègrent ce concept : par exemple, inciter au réemploi de matériaux lorsque des démolitions sont envisagées (ex réemploi des briques), favoriser l'emploi de matériaux isolants respectueux de l'environnement, encourager la végétalisation des sites minéraux... Les différentes préconisations sont très larges et visent aussi à préserver la biodiversité grâce à l'installation d'hôtels à insectes.

Chaque porteur de projet, qu'il soit promoteur immobilier ou particulier souhaitant effectuer une rénovation de bâtiment, est destinataire de la délibération afin d'être sensibilisé à la notion d' « ARCOLOGIE ».

- mise en œuvre du nouveau marché de restauration scolaire intensifiant la réduction du gaspillage alimentaire et le recours aux circuits courts et au bio.

« Stimuler les alternatives à la voiture thermique et mono-usager et alléger le stationnement »

- poursuite des aides à l'achat d'équipements et de moyens de transport « doux »,
- implantation de nouveaux arceaux à vélos et de garages à vélos,
- développement de l'autoportage,
- démarrage de l'installation de bornes de recharge électrique sur les aires de stationnement municipales de plus de 20 places,
- carte résident à 1€ pour les habitants s'engageant à ne posséder qu'un seul véhicule (Madame MATTRAY, du collège habitants, confirme en avoir bénéficié cette année).

« Poursuivre la dynamique Ville numérique »

- lancement du compte Instagram de la Ville,
- câblage informatique des grandes sections des écoles maternelles et dotation de ces classes en matériel,
- mise en place du guichet unique des autorisations d'urbanisme,
- généralisation de la dématérialisation des Commissions et du Conseil Municipal.

« Faire la Ville et promouvoir la République, ensemble »

- poursuite des rendez-vous avec les citoyens (balades urbaines, chantiers citoyens...),
- création du Conseil inter-générationnel de la Mémoire et de l'avenir de La Madeleine,
- lutte contre la radicalisation dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance,
- marrainage d'un régiment pour contribuer au lien armée-nation.

« Garantir une gestion rigoureuse des deniers publics et une fiscalité modérée »

- gratuité de la programmation culturelle municipale,
- maintien de la dette madeleinoise en- deçà de la moyenne nationale,
- poursuite des démarches de mutualisation avec les autres communes, la MEL...

- ajustement des taux de fiscalité directe locale,
- application du plan pluriannuel d'Economies 3 et du plan pluriannuel d'investissements

Les différentes orientations budgétaires exposées, Madame LE ROY expose l'organisation et l'architecture du budget : Dépenses de Fonctionnement, Dépenses d'Investissement, Recettes de Fonctionnement, Recettes d'investissement.

Des exemples concrets de Dépenses de Fonctionnement et d'Investissement sont partagés avec les collégiens afin de les aider dans la compréhension de la structure budgétaire.

Quelques chiffres sont présentés :

Les Recettes de Fonctionnement en 2022 s'élèvent à plus de 24 millions d'euros.

Elles proviennent majoritairement des impôts et des dotations perçues de l'État et de la MEL.

Les Dépenses de Fonctionnement sont budgétées à hauteur de plus de 23 millions d'euros.

Les Recettes d'Investissement s'élèvent à plus de 26 millions, conséquence d'un solde d'investissement reporté lié à la cession par la Ville du site du Tir à l'Arc.

Les Dépenses d'Investissement sont budgétées à hauteur de plus de 10 millions d'€.

Madame LAPEYRE s'interroge sur la CFE des entreprises. Il lui est répondu que cette contribution n'est plus perçue par les communes depuis plusieurs années.

Caractéristiques du budget primitif 2022 :

Le Conseil Municipal a décidé de diminuer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2022 afin d'amortir les effets inédits de l'inflation sur l'actualisation des valeurs locatives.

Il est rappelé que le taux d'imposition de La Madeleine de la taxe foncière sur les propriétés bâties est le second taux le plus bas des communes environnantes après la commune de Marcq-en-Barœul.

En termes de ratios, la Ville de La Madeleine est toujours mieux placée par rapport à la moyenne nationale (en comparaison avec les communes de même strate, de 20 000 à 50 000 habitants).

La Ville est très peu endettée, gage de sa bonne gestion, et ce en dépit d'une dotation globale bien en deçà de ce que touchent en moyenne les autres communes.

Cette bonne gestion permet le maintien des services à la population et, à titre d'exemple, la gratuité de la programmation culturelle municipale mais aussi des centres sportifs municipaux tous les lundis et mardis soir, et de certaines activités sportives pour les seniors de plus de 60 ans.

Cette bonne gestion permet également l'application d'une tarification très avantageuse pour les Madeleinois dans de nombreux domaines (Conservatoire, Médiathèque...).

En l'absence de questions, la réunion est levée à 11h10.